

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, le 7 octobre 2021

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 6 octobre 2021, à 20 heures à la salle municipale de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et secrétairetrésorière, assiste également à la séance.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

- 1. Mot de bienvenue de M. le préfet
- 2. Renonciation au délai d'avis de convocation
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 septembre 2021
- 5. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 15 septembre 2021
- 6. Certificat de conformité Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Îled'Orléans
 - Règlement 478-2021 : Plan d'urbanisme ;
 - Règlement 479-2021 : Règlement de zonage ;
 - Règlement 480-2021 : Règlement de lotissement ;
 - Règlement 481-2021 : Règlement de construction ;
 - Règlement 482-2021 : Règlement sur les permis et certificats;
 - Règlement 483-2021 : Règlement précisant les conditions d'émission de permis pour les secteurs de fortes pentes
- Certificat de conformité Municipalité de Saint-Laurent-del'Île-d'Orléans Règlement 604-2021 – Règlement sur les permis et certificats
- Certificat de conformité Municipalité de Sainte-Famille-del'Île-d'Orléans Règlement 2021-324 – Règlement sur les permis et certificats
- Garde côtière auxiliaire canadienne Entente de service
- 10. Déneigement au sol Octroi de contrat
- 11. Réseau Accès entreprise Québec Convention entre la MRC, le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée à l'Économie Avenant 1
- 12. Entente de partenariat touristique MRC Ville de Québec 2018-2020 Avenant numéro 1 Prolongement d'une année
- Projet Constellations Modélisation des quais Octroi de contrat
- Projet Constellations Intégration des quais modélisés dans
 l'application Octroi de contrat de gré à gré
- Exercice d'équité salariale Octroi de contrat de gré à gré
- Politique de travail des employés Mise à jour
- 17. Adoption des dépenses du mois de septembre 2021
- 18. Correspondance



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- 19. Varia
- 20. Période de questions
- 21. Levée de la réunion

2. Renonciation au délai d'avis de convocation

Résolution 2021-10-141

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Debbie Deslauriers, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai de convocation pour la présente assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-10-142

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour, le point 19. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 septembre 2021

Résolution 2021-10-143

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procèsverbal de la séance tenue le 15 septembre 2021, tel que déposé.

5• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 15 septembre 2021

13.1 Collecte des matières résiduelles et recyclables – Envoi d'une plainte écrite à Matrec (p. 5)

Un plan écrit de mesures de corrections a été transmis à la MRC et présenté par la direction de Matrec à la directrice et la coordonnatrice des matières résiduelles de la MRC, le tout à leur satisfaction.

6• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Îled'Orléans

- Règlement 478-2021 : Plan d'urbanisme ;
- Règlement 479-2021 : Règlement de zonage ;
- Règlement 480-2021 : Règlement de lotissement ;
- Règlement 481-2021 : Règlement de construction ;
- Règlement 482-2021 : Règlement sur les permis et certificats;
- Règlement 483-2021 : Règlement précisant les conditions d'émission de permis pour les secteurs de fortes pentes

Résolution 2021-10-144

Attendu que le règlement 2018-01 (Règlement de remplacement du règlement 2015-03 assurant la conformité aux orientations gouvernementales) de la MRC est entré en vigueur le 10 août 2018;

Attendu que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans doit assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme au Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans a profité de l'occasion pour réviser le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 478-2021 visant à réviser le Plan d'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 479-2021 visant à réviser le Règlement de zonage ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 480-2021 visant à réviser le Règlement de lotissement ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 481-2021 visant à réviser le Règlement de construction ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 482-2021 visant à réviser le Règlement sur les permis et certificats ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 483-2021 visant à adopter les conditions d'émission de permis ou de certificat dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes ;

Attendu que ces règlements doivent obtenir l'approbation de la MRC quant à leur conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 ;

Attendu qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 478-2021;

Attendu qu'aucun élément incompatible n'a été recensé dans les règlements 479-2021, 480-2021, 481-2021, 482-2021 et 483-2021;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Jean-Claude Pouliot et résolu à l'unanimité d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 des règlements 478-2021, 479-2021, 480-2021, 481-2021, 482-2021 et 483-2021 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

7• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Laurent-del'Île-d'Orléans Règlement 604-2021 – Règlement sur les permis et certificats

Résolution 2021-10-145

Attendu que le règlement 2018-01 (Règlement de remplacement du règlement 2015-03 assurant la conformité aux orientations gouvernementales) de la MRC est entré en vigueur le 10 août 2018;

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans doit assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme au Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC ;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans a profité de l'occasion pour réviser le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 604-2021 sur les permis et certificats ;

Attendu que le règlement adopté en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme doit obtenir l'approbation de la MRC quant à la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001;

Attendu qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 604-2021;

En conséquence, il est proposé par Mme Lina Labbé, appuyée par M. Sylvain Bergeron et résolu à l'unanimité d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlements 604-2021, de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

8• Certificat de conformité – Municipalité de Sainte-Famille-del'Île-d'Orléans Règlement 2021-324 – Règlement sur les permis et certificats

Résolution 2021-10-146

Attendu que le règlement 2018-01 (Règlement de remplacement du règlement 2015-03 assurant la conformité aux orientations gouvernementales) de la MRC est entré en vigueur le 10 août 2018;

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans doit assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme au Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC;

Attendu que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a profité de l'occasion pour réviser le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 2021-324 sur les permis et certificats ;

Attendu que le règlement adopté en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme doit obtenir l'approbation de la MRC quant à la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001;

Attendu qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 2021-324;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Bergeron, appuyé par M. Jean-Claude Pouliot et résolu à l'unanimité d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 du règlements 2021-324, de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

9. Garde côtière auxiliaire canadienne - Entente de service

La version finale de l'entente de contribution entre la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) Inc. et la MRC a été signée le 27 septembre dernier.

10. Déneigement au sol – Octroi de contrat

Résolution 2021-10-147

Attendu que la MRC a lancé le 15 septembre 2021 un appel d'offres sur invitation pour le déneigement au sol du Poste de la Sûreté du Québec et du Bureau d'accueil touristique de l'Île d'Orléans pour les périodes hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 auprès de trois (3) déneigeurs ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, une seule proposition, deux déneigeurs n'ayant pas donné suite ;

Attendu que les soumissions reçues sont conformes aux exigences de l'appel d'offres, telles que vérifiées par la directrice générale et l'adjointe administrative de la MRC;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, les soumissions suivantes aux prix ci-après indiqués (excluant les taxes applicables):

Soumissionnaire	Poste de la Sûreté du Québec	Bureau d'accueil touristique	
Yannick Tailleur	5 195 \$ / année	4 195 \$ / année	

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Turcotte, appuyé par M. Jean-Claude Pouliot et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat pour le déneigement au sol du Poste de la Sûreté du Québec à l'Île d'Orléans à Déneigement Y. Tailleur pour la somme de 5 195 \$ par année pour les périodes hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 5 octobre 2021;
- D'octroyer le contrat pour le déneigement au sol du Bureau d'accueil touristique à l'Île d'Orléans à Déneigement Y. Tailleur pour la somme de 4 195 \$ par année pour les périodes hivernales 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 5 octobre 2021.
- 11• Réseau Accès entreprise Québec Convention entre la MRC, le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la ministre déléguée à l'Économie – Avenant 1

Résolution 2021-10-148

Considérant la signature de la Convention d'aide financière entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et le



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans le 4 mars 2021 afin de permettre la création du réseau « Accès entreprise Québec » ;

Considérant que le Conseil du Trésor a autorisé une modification aux modalités de versement de l'aide financière dans le cadre d'Accès entreprise Québec, laquelle est précisée dans l'Avenant-1 de ladite Convention ;

En conséquence, sur proposition de Mme Lina Labbé, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot, il est résolu à l'unanimité de mandater le préfet, M. Harold Noël, pour signer l'Avenant-1 de la Convention d'aide financière intervenue entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation, la ministre déléguée au Développement économique régional et le préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans.

12• Entente de partenariat touristique MRC – Ville de Québec 2018-2020 – Avenant numéro 1 - Prolongement d'une année

Résolution 2021-10-149

Attendu que la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans ont conclu une entente triennale de plusieurs volets prenant effet le 1er octobre 2018, laquelle détermine de façon globale les nouvelles conditions pour la prestation de services de l'Office de tourisme de Québec sur le territoire de la MRC d'une part et qui orientent la mise en place d'un fonds touristique local géré par la MRC d'autre part, en plus de préciser les modalités de fonctionnement de l'adhésion conjointe MRC-Office;

Attendu qu'il y a lieu de prolonger d'un an, soit jusqu'au 30 septembre 2022, la durée de ladite entente ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Debbie Deslauriers, il est résolu à l'unanimité de mandater le préfet, M. Harold Noël, et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, pour signer l'avenant numéro 1 de l'entente entre la ville de Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans.

13• Projet Constellations - Modélisation des quais - Octroi de contrat

Résolution 2021-10-150

Attendu que la MRC a transmis, le 10 septembre 2021, un appel d'offres sur invitation auprès de deux (2) firmes pour la modélisation en réalité augmentée de quatre (4) quais de l'Île d'Orléans;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, deux (2) propositions ;

Attendu que les propositions soumises ont été évaluées par un comité composé de la conseillère touristique et la directrice générale de la MRC;

Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que les deux (2) firmes ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués à chacune des deux (2) firmes ;

Attendu que lesdites firmes ont obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
Iscan	87	25 450 \$	57,76	1
Awastoki	85	36 450 \$	39,78	2

En conséquence, il est proposé par Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Harold Noël et résolu à l'unanimité :

- D'octroyer le contrat pour la modélisation en réalité augmentée de quatre (4) quais de l'Île d'Orléans à Iscan pour une somme de 25 450 \$ (excluant les taxes applicables), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 29 septembre 2021;
- Que copie de la présente résolution soit transmise à l'ensemble des soumissionnaires ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

14• Projet Constellations – Intégration des quais modélisés dans l'application – Octroi de contrat de gré à gré

Résolution 2021-10-151

Attendu qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la MRC a octroyé un contrat pour le développement de l'application mobile à Altkey le 5 août 2020, via la résolution 2020-08-112;

Attendu qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la MRC a octroyé un contrat pour la modélisation en réalité augmentée de quatre (4) quais de l'Île d'Orléans à Iscan le 6 octobre 2021, via la résolution 2021-10-150;

Attendu que la modélisation en réalité augmentée de quatre (4) quais de l'Île d'Orléans sera intégrée dans l'application mobile pour le projet de mise en valeur du littoral;

Attendu que la MRC a demandé une proposition de prix à Altkey pour l'intégration de quatre (4) quais numérisés dans l'application mobile pour le projet de mise en valeur du littoral;

En conséquence, il est proposé par Mme Debbie Deslauriers, appuyée par M. Jean-Claude Pouliot et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour l'intégration de quatre (4) quais numérisés dans l'application mobile pour le projet de mise en valeur du littoral à Altkey pour une somme de 15 980 \$ (excluant les taxes applicables), conformément à son devis du 24 septembre 2021.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

15• Exercice d'équité salariale – Octroi de contrat de gré à gré

Résolution 2021-10-152

Attendu l'obligation de réaliser un exercice initial d'équité salariale puisque la MRC de L'Île-d'Orléans compte au moins dix (10) personnes salariées ;

Attendu que la MRC dispose d'une structure salariale par classe d'emploi, laquelle est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2019, telle que réalisée par le Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Attendu que la MRC a demandé une proposition de prix à la FQM pour la réalisation de l'exercice initial d'équité salariale ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Sylvain Bergeron, **appuyé** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat au Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour une somme n'excédant pas 2 500 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de l'exercice initial d'équité salariale de la MRC.

16. Politique de travail des employés – Mise à jour

Résolution 2021-10-153

Attendu que la Politique de travail des employés de la MRC a été révisée le 1^{er} janvier 2019 ;

Attendu qu'il y a lieu de réviser ladite politique à la suite de la possibilité de nouveaux modes d'organisation du travail ;

Attendu qu'un projet de politique révisée a été présentée au Conseil de la MRC ;

En conséquence, il est **proposé** par Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** de réviser la Politique de travail des employés telle que déposée dans le document du 6 octobre 2021.

17. Adoption des dépenses du mois de septembre 2021

Résolution 2021-10-154

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de septembre 2021, lesquelles s'élèvent à 295 064,45\$.

18 • Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

19• Varia

Aucun sujet n'est discuté.





Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

20 Période de questions

Aucune question n'est posée.

21. Levée de réunion

Résolution 2021-10-155

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité que la session prenne fin à 20h19.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 3 novembre 2021 à 20h à la salle du Conseil de Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier

Directrice générale

Harold Noël

Préfet